

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° B09032022

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Vingt-deux septembre à Dix-Huit- Heures, le Bureau Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège social du SYDEEL66, 37 avenue Julien Panchot 66000 PERPIGNAN sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.5211-10,

Vu la Délibération du Comité Syndical N°28032020 du 19 Octobre 2020 portant délégation des attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical.

Date de Convocation : 15/09/2022

MEMBRES EN EXERCICE : 15

MEMBRES PRESENTS : 09

ARNAUDIES Jacques	PUIG Louis
MAURY Jean	GARRIDO Roger
JORDA Edmond	FOURCADE Didier
GRAU Claude	VINCIGUERRA Jean Louis
SOLER Gérard	

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 04

BERNARDY Laurent à JORDA Edmond
GARCIA Michel à GRAU Claude
PORTEIX Yves à MAURY Jean
THIBAUT Jean Jacques à FOURCADE Didier

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 02

JALLAT Jean Louis
PI Sébastien

Secrétaire de Séance : **JORDA Edmond**

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

En application de l'article L 2121 -15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE M. Edmond JORDA** secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 15

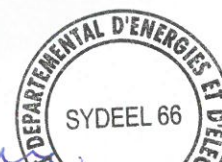
Nombre de présents : 09

Procurations : 04

Suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,
Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com